

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2078 :

Réhabilitation du stade Léonus Bénard à Casernes - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

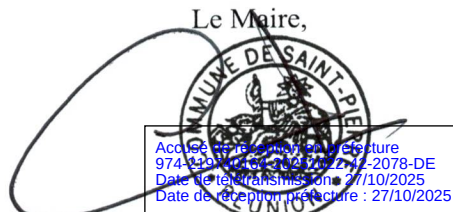
MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BOYER Thierry.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

David LORION

Accusé de réception et signature
974-2078-DE-2025-10-27-2078-DE
Date de transmission : 27/10/2025
Date de réception : 27/10/2025

Affaire n°42/2078 : Réhabilitation du stade Léonus Bénard à Casernes - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a engagé un projet de réhabilitation complète du stade Léonus Bénard, situé dans le quartier des Casernes, dans le but de moderniser les infrastructures sportives communales.

Cette opération a pour objectif de mettre à disposition des clubs de football de la Commune des installations de qualité, conformes aux normes en vigueur, adaptées tant aux séances d'entraînement qu'aux compétitions officielles.

Le projet se déroulera en deux phases distinctes :

Phase 1 – Réhabilitation du terrain et de ses équipements :

- Pose d'un revêtement en gazon synthétique conforme aux prescriptions de la Fédération Française de Football (FFF) ;
- Remplacement des quatre mâts d'éclairage existants par des dispositifs LED, plus performants et économes en énergie.

Phase 2 – Réhabilitation et extension des bâtiments existants :

- Bâtiment A (club-house) : rénovation du rez-de-chaussée et réalisation d'une extension comprenant des vestiaires, une salle commune, un bureau ainsi que des sanitaires ;
- Bâtiment B (vestiaires) : rénovation complète de l'ensemble.

Le coût estimatif des travaux s'élève à **1 620 000.00 € HT**. Ce projet bénéficie d'un financement du **DEPARTEMENT DE LA REUNION**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

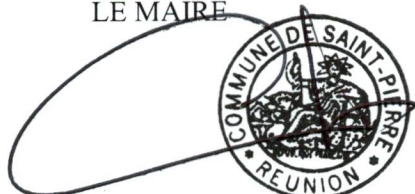
➤ DEPARTEMENT :	1 000 000.00 € HT (61.73 %)
➤ COMMUNE :	620 000.00 € HT (38.27 %)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité ;
- **DE SOLLICITER** le **DEPARTEMENT DE LA REUNION**, sur ce projet ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élue délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION